

AMICALE FRANCAISE DES MOTOS BMW

Président :

Jean-Henri REYES
7 rue de l'ermitage

49450 ST ANDRE DE LA MARCHE



06.23.06.52.37

02.41.49.84.18

Trésorière et siège de l'amicale :

Elisabeth BIARD
19 rue Bourgeoise

77780 BOURRON-MARLOTTE

01.64.29.21.12

Secrétaire :

Jean-Claude BONTEMPS
3 rue du terrier de margite

17110 St Georges De Didonne

06.08.40.21.79

Secrétaire adjointe :

Christel LEROY
1787 Rte de Bellevue
Les Gâtines

32100 BERAUT

06.14.84.44.12

DEMANDE D'ADHESION A L'AFMBMW

(Pour une meilleure lisibilité, merci d'écrire en caractères d'imprimerie)

Je soussigné(e), Nom et Prénom :

Profession (facultatif) :

demande mon adhésion à l'Amicale Française des Motos BMW.

Passager(ère), Nom et Prénom:

Profession (facultatif) :


s'acquittant de la cotisation de 4€ (voir ci dessous*)

Pilote également : OUI NON

Adresse (1) :

 **Code postal :** **Ville:** **Pays:**

(pour les étrangers)

 **Téléphone fixe (1):**  **Téléphone portable (1) :**

@ **Adresse électronique (1) :**@

Je demande que NE FIGURENT PAS sur l'annuaire de l'amicale, en cochant les cases correspondant à mes souhaits :

(1) **mon adresse postale** **mon tél fixe** **mon tél portable** **mon adresse e-mail**

Modèle(s) de moto(s) actuellement en votre possession :


J'ai connu l'AFMBMW par :

MONTANT DE LA COTISATION (Il n'y a pas de droit d'inscription)

Pour le pilote : 36 € pour l'année, du 1er janvier au 31 décembre

* **Pour le passager(ère) :** 4 €, quelle que soit la période de l'année, pour être adhérent(e) et donc participer effectivement à l'administration de l'amicale, en étant électeur et éligible, partageant également le T.U. (Trait d'Union) que reçoit le pilote.

Adressez votre bulletin d'adhésion accompagné de votre cotisation au secrétaire :

Jean-Claude BONTEMPS, 3 rue du terrier de margite , 17110 Saint Georges De Didonne  06.08.40.21.79

Pour en faciliter l'archivage, merci d'envoyer la page entière

Le tarif dégressif suivant s'applique aux adhésions en cours d'année
2ème trimestre : 27€ 3ème trimestre : 18€ 4ème trimestre : 9€

Mode de règlement :

Ci joint un chèque ou un mandat-cash postal à l'ordre de l'AFMBMW (sans aucune mention) du montant de€
(voir ci dessus le tarif pour les adhésions en cours d'année)

Règlement en espèces à un membre du comité de direction national ou régional (à éviter si possible) la somme de€
Nom du responsable qui perçoit :

Pour les étrangers, joindre un mandat-cash international (pas de chèque svp merci) ou virement international . Montant de la cotisation :€ **IBAN : FR76 3000 3013 1200 0502 9116 280 BIC : SOGEFRPP** ou espèces voir ci dessus

Je certifie que je possède le permis moto et que les véhicules que j'utiliserai lors des rassemblements de l'AFMBMW sont assurés.

Fait à : Le :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Reçu le :

Cadre réservé à l'AFMBMW

Transmis à la trésorière le :

T.U. Lettre B.V Autocollant Statuts R.Intérieur Liste Adhésions Comité et resp. reg.

MAJ : BV TU Listing E-Mails Etiquettes T.U. Pdt National Prés. Rég.

N° d'adhérent :

Pilote :

Passagère :

Merci de renseigner TOUTES LES RUBRIQUES du bulletin d'adhésion

Comme indiqué, le président et le secrétaire seront seuls à connaître les renseignements dont vous souhaitez la confidentialité

Précisions sur les balades !!!

Avant le départ en balade, chacun veille à avoir fait le plein de carburant.

Notre mode de déplacement lors des balades :

Tout d'abord un grand principe, après le départ **chacun garde sa place dans la file**, donc pas de dépassement pour quelle que raison que ce soit (celui qui me précède ne roule pas assez vite, je veux rouler avec mon pote, etc)

Si un membre de l'organisation remonte la file, c'est pour prévenir le leader qu'il y a un problème en queue. Pour que personne ne se perde en route, nous pratiquons **le jalonnement**

A chaque changement de direction, celui qui mène la balade, ou plus souvent le N° 2, qui est alors responsable du jalonnement, lève le bras pour indiquer à celui qui le suit (N°3) de s'arrêter au prochain changement de direction.

Le N°3 lève le bras à son tour pour signaler qu'il a compris. Ne pas trop coller le N°2 de façon à ne pas être surpris et avoir le temps d'effectuer la manoeuvre.

Après s'être arrêté, il doit juste, par sa présence, indiquer la direction à suivre. Il laisse passer tout le monde et redémarre devant la moto balai, qui a été désignée au départ, dont le pilote est affublé d'un gilet jaune pour se faire repérer de plus loin. Il se retrouve donc avant dernier.

Celui qui était en position 4, devient alors le N°3 et s'arrêtera à son tour quand le N°2 (toujours le même) lui fera signe. Puis à l'arrivée de la moto balai, il prendra la place d'avant dernier et ainsi de suite.

Si la balade est courte ou ne comporte pas beaucoup de changements de direction, tous les participants n'auront peut être pas besoin de s'arrêter. Dans le cas contraire, on pourra être amené à " jalonner " plusieurs fois.

En procédant ainsi, à aucun moment nous ne bloquons la circulation des autres usagers, ce qui est **strictement interdit** et pourrait avoir de lourdes conséquences judiciaires et pécuniaires.

En cas d'arrêt imprévu de la colonne en pleine route, chacun serre au maximum le bas côté de façon à ne pas gêner la circulation.

Lorsque c'est possible, il est conseillé de rouler en **quinconce** plutôt qu'en file indienne, cela augmente les distances de sécurité en cas d'arrêt d'urgence. Le leader pourra, lui, se tenir un peu plus à gauche pour observer l'évolution de la colonne, il est donc nécessaire de ne pas le gêner dans sa vision dans son rétroviseur.

